

Quelles marges de manœuvre pour revaloriser le travail?

Xavier Timbeau

Dans **L'Économie politique 2025/1 n° 105**, pages 64 à 75 Éditions **Alternatives économiques**

ISSN 1293-6146

Article disponible en ligne à l'adresse

https://shs.cairn.info/revue-l-economie-politique-2025-1-page-64?lang=fr



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner... Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Alternatives économiques.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Quelles marges de manœuvre pour revaloriser le travail ?

Par Xavier Timbeau

La globalisation et les mutations économiques engagées depuis les années 1990 ont fait porter la charge de l'ajustement sur le coût du travail. Pour débloquer l'évolution des salaires, il faut un autre mix macroéconomique, fondé à la fois sur des politiques fiscales et une politique de l'offre différentes de celles que nous avons vues sous la présidence d'Emmanuel Macron.

Xavier Timbeau Directeur de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). 'ENSEMBLE DE CE DOSSIER DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE consacré au travail pointe dans une direction sans équivoque. Le travail est au cœur du pacte social ; il est une nécessité économique pour une immense majorité ; il est la condition de l'émancipation et de l'insertion sociale des individus. A part quelques rares privilégiés, dont les ultra-riches sont peut-être la manifestation la plus visible, chacun vit de son travail, présent ou passé, et est donc renvoyé à une condition commune et partagée.

Dans l'approche macroéconomique que nous suivons ici, les salaires – c'est-à-dire l'ensemble des rémunérations divisé par l'emploi salarié – sont traités en agrégé, et nous laissons de

peut-ell

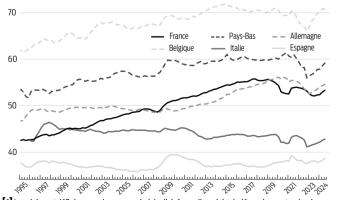
côté les questions relatives à une répartition différente entre les groupes de salariés, par exemple celle des critères qui doivent guider la valorisation des différents métiers au sein d'une entreprise ou d'une branche [4]. Ici, la question est de savoir quelles sont les conditions dans lesquelles l'évolution de la rémunération du travail pourrait être plus dynamique que celle observée en France et en Europe, et qui contraste avec les tendances aux Etats-Unis notamment. N'oublions pas cependant que les deux questions sont étroitement liées : une évolution plus dynamique dans l'agrégat élargit des marges de manœuvre pour mener d'autres politiques salariales à l'échelle des entreprises ou des branches, dans le secteur privé comme dans le secteur public.

En France, les salaires réels déclinent en effet depuis plusieurs trimestres (voir graphique 1). C'est également le cas aux Pays-Bas ou en Allemagne. Par ailleurs, ils stagnent depuis longtemps en Espagne et continuent de se dégrader en Italie. Partout en Europe, la valeur du travail est à la peine, avec les conséquences sociales et politiques que l'on peut imaginer. La hausse récente de l'inflation (2022-2024), consécutive au choc des prix de l'énergie provoqué par l'invasion de l'Ukraine par la Russie, impose ici sa loi. Mais la hausse des prix de l'énergie s'ajoute à une situation plus ancienne et dont le diagnostic macroéconomique est fait depuis longtemps. La crise des dettes souveraines en 2012 a amorcé le

[1] Sur ce sujet, voir par exemple l'article de Brigitte Grésy, p. 29-39 de ce numéro.

Graphique 1. Des salaires qui stagnent en Europe

Salaires [s] réels en Europe, en milliers d'euros 2023 Sources : Eurostat, comptes nationaux trimestriels, calculs de l'auteur



[1] Le salaire est défini comme la masse salariale divisée par l'emploi salarié, sur les quatre derniers trimestres déflaté par le déflateur de la consommation.

Champ: toute l'économie, salaires y compris cotisations sociales à la charge de l'employeur.



décrochage européen par rapport aux Etats-Unis du fait de la combinaison de politiques budgétaires et monétaires trop restrictives, limitant la demande interne européenne dans un monde de plus en plus protectionniste [12].

Le récent rapport de Mario Draghi [2024] en fait une synthèse consensuelle : d'une part, l'accumulation d'une position extérieure nette de l'Union européenne très positive expose les détenteurs de patrimoine européens à des effets de change adverses, et les oblige à accepter des rendements faibles ; de l'autre, la faible demande européenne pèse à la fois sur le court terme (via le multiplicateur keynésien traditionnel) et sur le long terme.

L'EUROPE DOIT COMBINER UNE RELANCE

QUI SOUTIENT LA DEMANDE INTERNE ET QUI STIMULE SON TISSU PRODUCTIF D'un côté, les Etats-Unis combinent des déficits publics et extérieurs avec un taux d'intérêt sur leur dette publique plus bas que le rendement du capital productif investi sur leur territoire ou

sous leur contrôle. De l'autre, l'Europe se noie dans une dynamique délétère, au prétexte d'une soutenabilité mal pensée, de son modèle économique et social. L'abandon par Donald Trump des politiques d'atténuation du changement climatique accroît encore le fossé entre l'Europe et les Etats-Unis en termes de prix de l'énergie [Epaulard *et al.*, 2024].

Les marges de manœuvre en Europe (et particulièrement en zone euro) dépendent donc d'abord de la stratégie macroéconomique de cette dernière : elle doit sortir d'un carcan idéologique et se positionner pragmatiquement dans la nouvelle donne mondiale. L'Europe a la taille critique pour traiter avec ses marchés financiers, son épargne abondante lui autorise de grandes libertés et rien ne l'oblige à financer l'expansion américaine, qui s'affranchit de toutes limites, à commencer par celles de la planète. Autrement dit, l'Europe doit combiner une relance qui soutient la demande interne et qui stimule son tissu productif. La fin de la globalisation plus ou moins régulée demande une autre approche que la recherche de la compétitivité à tout prix. Et tant que ce cadre de pensée n'aura pas basculé, l'Europe restera contrainte à jouer le jeu de la concurrence entre les Etats membres, produisant stagnation et appauvrissement.

La comparaison qui suit de la situation française avec des pays du Nord comme du Sud de l'Europe (Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Espagne et Italie) est édifiante et se résume ainsi :

[2] Voir notamment les rapports iAGS (pour « independent Annual Growth Study ») de 2013 à 2019 ou les analyses du Fonds monétaire international (FMI) et de la Commission européenne sur les multiplicateurs budgétaires en temps de crise. les mutations engagées depuis un demi-siècle ont engendré un nouveau monde, flexible et faisant porter la charge de l'ajustement macroéconomique d'abord sur le travail. Pour autant, ce n'est pas, du moins en France, du côté des inégalités que l'on doit aller chercher la solution. Et l'examen de la situation des entreprises ne donne pas non plus beaucoup de clés, si ce n'est l'urgence de mettre fin à la concurrence fiscale qui mine le tissu productif européen. La macroéconomie européenne met ainsi sous pression les salariés, du haut comme du bas de l'échelle, les entreprises et les finances publiques des Etats membres, à part quelques-uns qui tirent opportunément et sans doute temporairement leur épingle du jeu.

Le nouveau monde

La flexibilisation des marchés du travail est à l'ordre du jour depuis les années 1980 [Lima et Tuchszirer, 2022]. Elle a été brutale dans certains pays, plus progressive dans d'autres, en particulier en France. Combinée à la perte d'influence des syndicats et à la diminution du rôle des partenaires sociaux, cette flexibilisation a été à l'origine, sur les cinquante dernières années, de changements frappants par leur ampleur. Quelques faits résument les évolutions (une analyse plus détaillée est faite par Askenazy et al. [2019]) :

– le chômage (au sens du Bureau international du travail, des jeunes comme de l'ensemble de la population en âge de travailler) a baissé dans les six pays étudiés (Allemagne, France, Italie, Espagne, Pays-Bas et Belgique), en moyenne sur presque trente ans, bien que la baisse soit plutôt faible en France. Dans la plupart des pays européens, y compris l'Hexagone, le chômage de masse des années 1980 a été partiellement ou complètement résorbé. Le chômage des jeunes, mesuré ici par rapport à la population de même âge et non la population active, a baissé dans cinq pays, sauf en France. Par ailleurs, le taux de chômage des jeunes est supérieur à celui du reste de la population en âge de travailler en France et aux Pays-Bas;

– la rotation sur le marché du travail, ici quantifiée approximativement par la part des salariés en emploi depuis moins d'un an dans le poste qu'ils occupent, s'est accrue, sauf en Espagne, pays dans lequel la très forte baisse du chômage depuis 2012 peut expliquer cette particularité. Elle est élevée en France, bien que moins qu'aux Pays-Bas ou en Espagne;



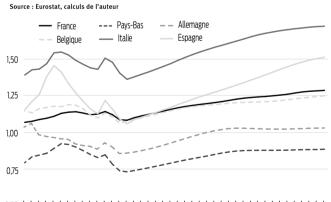
- sans doute la conséquence d'une pression à la baisse sur les salaires et d'une moindre protection des salariés, la part des individus occupant un deuxième emploi a augmenté dans cinq pays (l'exception est l'Italie). Ce qui est une réponse assez déroutante à la crise de rémunération, d'autant que les protections de l'emploi se perdent dans la multiplication des employeurs. Aux Pays-Bas, où le temps partiel est très développé, presque 10 % des employés cumulent plusieurs emplois ;
- au sein de l'Union européenne, la France se situe dans une position basse en termes de rémunération brute globale, pour la moyenne des salariés à temps complet et à temps partiel;
- la France apparaît comme un pays où les inégalités salariales sont plus contenues que dans les pays voisins [3], ce qui suggère que les marges en France sont plus faibles que dans les autres pays. Aligner la rémunération et le temps de travail des femmes sur ceux des hommes n'est pas une politique simple, mais ne résoudrait pas pour autant la crise des rémunérations, comme le montre l'analyse du partage de la valeur ajoutée exposée plus bas.

Ces éléments, très partiels, pourraient être complétés par

[3] Voir aussi Timbeau,

Graphique 2: Le vieillissement continuera de peser sur les actifs

Ratio de dépendance (nombre des inactifs rapporté à celui des effectifs en emploi), en équivalent temps plein





Lecture : les réformes récentes de recul de l'âge de départ à la retraite ont réduit dans certains pays le ratio de dépendance, et le scénario fait l'hypothèse de taux d'activité par âge figés à leur niveau de 2023. Les graphiques indiquent donc l'évolution du ratio sous l'influence de la démographie seule.

La valeur travail peut-elle

l'analyse systématique des évolutions suivant le genre, l'âge ou encore le diplôme. Par exemple, le vieillissement de la population rend difficile l'idée de revaloriser le travail en partageant autrement la charge entre vie active et retraite. Dans le futur, le vieillissement continuera de peser dans la plupart des pays avec la hausse du ratio entre le nombre de dépendants et le nombre d'actifs (voir graphique 2). La France n'échappe pas à cette logique. L'égalisation des taux d'activité entre femmes et hommes, même s'il réduit le ratio de dépendance, ne représente pas un levier majeur en France (contrairement à l'Italie).

Rémunération du travail et du capital

Le graphique 3 retrace l'évolution de la part des salaires dans la valeur ajoutée. Néanmoins, quelques choix méritent d'être explicités, d'autant qu'ils sont différents de ceux du rapport

Cotis [2009 ; voir aussi Askenazy et al., 2011] : on calcule ici la part des salaires dans la valeur ajoutée nette de la consommation de capital fixe – une notion proche de l'amortissement en comptabilité privée. Ceci permet de prendre en compte le

DANS LE FUTUR, LE VIEILLISSEMENT

CONTINUERA DE PESER DANS LA PLUPART DES PAYS AVEC LA HAUSSE DU RATIO ENTRE LE NOMBRE DE DÉPENDANTS ET LE NOMBRE D'ACTIFS

capital « consommé » dans le processus de production comme si c'était une consommation intermédiaire, ce qui évite d'affecter aux revenus du capital un flux qui ne rémunère personne.

La deuxième correction importante est celle de la prise en compte des non-salariés dans le partage de la valeur ajoutée. Le revenu des non-salariés est généralement constitué de l'excédent d'exploitation; lorsque le non-salarié opère dans une structure juridique simplifiée, ce revenu est comptabilisé dans le revenu des ménages (revenu mixte). Il doit être traité comme un quasi-salaire et non une rémunération du capital, d'autant qu'il est souvent soumis à cotisations sociales. On affecte ainsi aux non-salariés le salaire moyen des salariés de la même branche. Cette correction est importante à la fois parce que la part des non-salariés est conséquente (10 % de l'emploi en France), parce qu'elle est très hétérogène suivant les branches (50 % dans la branche agriculture en France par exemple) et les pays (37 % en Italie, contre 19 % en France dans la branche Construction en 2023), ou dans le temps.

Enfin, la branche services immobiliers a été exclue, parce que cette branche répertorie les activités de service résidentiel (les



loyers effectifs et imputés pour l'habitation) et que la notion de travail y est difficile à comparer avec les autres branches.

Le graphique 3 indique des parts des salaires dans la valeur ajoutée nette à des niveaux comparables – dans un intervalle entre les six pays européens qui va de 77,5 % à 91 %. C'est en France et en Belgique qu'elle est la plus élevée en 2024, avec une croissance pour trois des pays considérés sur la période, en France, en Espagne, en Italie.

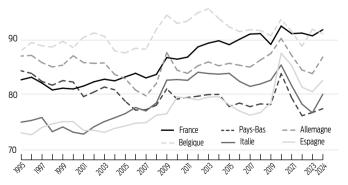
Dans les six pays, la part des salaires dans la valeur ajoutée a atteint un pic en 2020, au moment de l'épidémie de Covid et des mesures de soutien au pouvoir d'achat communes à beaucoup de pays européens. Dans cinq des six pays, l'épisode d'inflation à partir de 2022 a induit un fort recul de la part des salaires dans la valeur ajoutée. Ce n'est pas le cas en France, où cette part a été particulièrement stable entre 2020 et 2024. Ainsi, malgré une indexation partielle, la part des salaires (y compris les non-salariés) s'est maintenue, mais le coût des consommations intermédiaires a réduit la valeur ajoutée nette proportionnellement [4].

On peut tirer deux conclusions importantes de ces éléments. Premièrement, la part des salaires dans la valeur ajoutée nette fluctue peu – au-delà de la tendance à la hausse en France au cours des vingt dernières années -, et ce malgré des chocs économiques majeurs. C'est la conséquence d'un ajustement plus flexible des marchés du travail et de la désindexation d'une

Graphique 3. La part des salaires dans la valeur ajoutée stable en France après 2020

Rémunération du travail dans la valeur ajoutée nette, en %

Source : Eurostat, comptes nationaux, calculs de l'auteur



Champ: branches marchandes hors services immobiliers.

La valeur travail peut-elle

grande part des rémunérations. Deuxièmement, il n'existe pas en France de marge de redressement des salaires sans hausse de la valeur ajoutée, qu'elle vienne de gains de productivité ou d'une hausse du nombre d'heures travaillées. 90 % de la valeur ajoutée nette est sans doute proche d'un maximum et demande probablement des montages particuliers pour être soutenable du côté de la rémunération du capital. Les Pays-Bas, l'Espagne et l'Italie échappent à cette contrainte. Dans les deux derniers pays

cités, cela correspond à une masse salariale globale très contenue et indique sans doute des marges de manœuvre du côté des salaires, après des années particulièrement austères. Les Pays-Bas sont un cas à part : les inégalités salariales y

IL N'EXISTE PAS EN FRANCE DE MARGE DE

REDRESSEMENT DES SALAIRES SANS HAUSSE DE LA VALEUR AJOUTÉE, QU'ELLE VIENNE DE GAINS DE PRODUCTIVITÉ OU D'UNE HAUSSE DU NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES

découlent avant tout du temps partiel, et le fort rendement du capital provient de la localisation dans ce pays des holdings de tête de nombreux groupes. De cette façon, la valeur ajoutée y est gonflée par des prix de transfert.

L'imposition des entreprises (somme de l'impôt sur les sociétés et des impôts de production nets des subventions) réduit encore la marge de manœuvre en France (quelques pourcents de la valeur ajoutée nette restent). Dans quelques pays, les impôts (nets des subventions) sont fluctuants (en Allemagne, aux Pays-Bas ou en Belgique), ce qui traduit un changement de conditions fiscales accentuant la concurrence à l'intérieur du marché unique.

Le graphique 4 représente les profits, nets des impôts (nets des subventions), rapportés à la valeur des actifs productifs. C'est l'indicateur qui s'approche le plus d'un taux de rendement du capital productif en comptabilité nationale. Pour des raisons de comparabilité entre pays et de disponibilité des données, les actifs non produits – c'est-à-dire les terrains, les terres agricoles ou les ressources naturelles – ne sont pas pris en compte.

Les taux de rendement du capital productif sont assez disparates. En 2023, les Pays-Bas enregistrent le taux de rendement le plus élevé et la France le taux le plus faible. Il a presque continûment baissé sur la période de 1995 à 2023 en France et augmenté aux Pays-Bas. Il est plutôt stable, et à un niveau supérieur à 5 % par an, en Allemagne. La période allant de 2000 à la crise financière de 2008 est caractérisée en Allemagne par

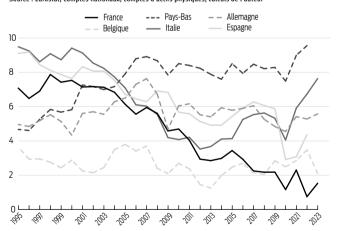


Réformes fiscales et nouvelle politique de l'offre, verte et pragmatique

Ce tableau paraît désespérant, d'autant que depuis la présidence de François Hollande et plus encore celle d'Emmanuel Macron, la France s'est engagée dans une politique de l'offre ambitieuse et coûteuse, accroissant les subventions et les allègements de cotisations sociales (dont le crédit d'impôt compétitivité emploi [Cice], sa transformation en allègements de cotisations et le crédit d'impôt recherche [CIR]), prolongée par la baisse de l'impôt sur les sociétés et une réduction progressive des impôts de production. Or, le graphique 4 plus haut suggère que cette politique de l'offre n'a pas inversé l'effondrement du rendement du capital, alors que c'est la condition nécessaire, c'est la thèse de cet article, pour créer des conditions macroéconomiques permettant de revaloriser les salaires.

Graphique 4. Un taux de rendement en chute libre en France

Taux de rendement nominal du capital productif après impôts, en % Source : Eurostat, comptes nationaux, comptes d'actifs physiques, calculs de l'auteur



Champ: branches marchandes hors services immobiliers.

Lecture: le taux de rendement du capital est le ratio entre les profits (après impôts, net des subventions) et la valeur au coût de remplacement du stock de capital productif. Le capital productif considéré est hors actifs non produits (terrains, terres agricoles, ressources naturelles).

Sous le vocable de « politique de l'offre », ce n'est pas que la fiscalité du capital productif qui a été réduite mais aussi celle du patrimoine. La suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) 151 ou le prélèvement forfaitaire unique (PFU) n'améliorent en rien le rendement du capital productif ni n'ouvre des possibilités pour accroître la part des salariés dans la valeur ajoutée. Ce ne sont pas des réponses pertinentes si on cherche à rétablir le taux de rendement du capital.

Au-delà de cette fuite « interne » et de la dérive qui consiste à favoriser les individus qui détiennent du capital en faisant croire qu'il s'agit du capital productif, une fuite « externe » bloque aussi la situation productive en France. Le marché unique s'est

construit sans uniformisation des fiscalités des entreprises et conduit à des stratégies d'optimisation fiscale par la localisation de telle ou telle opération dans les différentes filiales nationales. Les prix de trans-

Sous le vocable de « politique de

L'OFFRE », CE N'EST PAS QUE LA FISCALITÉ DU CAPITAL PRODUCTIF OUI A ÉTÉ RÉDUITE MAIS AUSSI CELLE DU PATRIMOINE

fert, prix utilisés dans la facturation interne entre différentes entités d'un même groupe, sont ainsi un moyen de déplacer de la valeur ajoutée, et donc du profit, d'un pays à un autre, sans qu'une usine ne bouge. Les prix de transfert sont difficiles à contrôler dès qu'il s'agit de facturer une propriété intangible comme une marque ou un brevet. Tørsløv, Wier et Zucman [2022] quantifient cette fuite majeure qui participe à l'érosion du taux de profit en France ou en Allemagne au profit des Pays-Bas, entre autres. Tout indique que cette dynamique s'est accentuée.

Un autre mécanisme de fuite fiscale, à la fois interne et externe, échappe aux analyses : il s'agit de l'utilisation du foncier comme moyen de transformer la valeur ajoutée productive en plus-values immobilières. Patrick Drahi a ainsi beaucoup recouru à ces schémas afin d'échapper à la taxation des profits générés par des activités productives, en faisant payer des loyers et en transférant la valeur créée dans des sociétés foncières. Celles-ci ont des régimes fiscaux spécifiques autorisant la capitalisation des bénéfices non distribués et l'extinction des plus-values.

Ces fuites internes et externes complexifient le diagnostic, et permettent de comprendre comment le système productif est mis sous pression et comment s'évapore la base fiscale. Il reste visiblement un travail important pour établir la preuve complète de ce qui n'est pour le moment qu'une hypothèse.

[5] L'ISF a été remplacé par l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), ce qui équivaut à la suppression de l'ISF mais uniquement pour le patrimoine mobilier.



- 1. Accentuer la baisse de la fiscalité de la production tout en relevant celle du patrimoine. La fiscalité de production peut être aussi utilisée pour inciter à la transition et permettre d'en absorber les coûts pour les entreprises. A cela s'ajoute la possibilité de la taxation des plus-values immobilières résidentielles comme professionnelles (immobilier de bureau, foncier pour les activités productives, infrastructures productives), qui sont un refuge qui affaiblit les bases fiscales et pousse à accroître la fiscalité des salaires ou de la production.
- 2. L'harmonisation de la fiscalité européenne (mêmes bases fiscales, mêmes traitements fiscaux de la comptabilité, couloirs de taux) doit permettre de ne plus motiver les choix de localisation

Pour donner à une relance budgétaire

LE PLUS D'IMPACT DANS LE TEMPS, C'EST L'INVESTISSEMENT DANS LES INFRASTRUCTURES, PARTICULIÈREMENT PRODUCTIVES, QUI DOIT ÊTRE PRIVILÉGIÉ des entreprises, de leurs sièges, de leurs propriétés intangibles dans un Etat membre de la zone euro pour des raisons d'optimisation. Cela alimente un jeu à somme nulle entre les Etats

membres, une complexité organisationnelle en nourrissant l'activité des conseils en optimisation pour aboutir à une base fiscale évaporée et le report de la charge fiscale sur ce qui bouge moins, empêchant la mise en place d'une politique de l'offre dirigée vers la production.

- 3. A cette simplification fiscale doit être ajoutée une politique de compétitivité pour protéger le tissu productif européen des pratiques anticoncurrentielles (barrières sur le marché américain, droits de douane, subventions, prix de l'énergie).
- 4. Outre ces éléments sur l'imposition et les échanges, il est nécessaire d'apporter un soutien à la demande agrégée européenne de façon à faire baisser à la fois l'épargne et l'excédent des transactions courantes de l'Union vis-à-vis du reste du monde. La balance courante de la France est en déficit, le pays n'est donc pas en mesure d'impulser cette orientation qui découle principalement des positions des pays de l'Europe du Nord (Allemagne et Pays-Bas).
- 5. Pour donner à une relance budgétaire le plus d'impact dans le temps, c'est l'investissement dans les infrastructures, particulièrement productives, qui doit être privilégié. Une relance

Economie politique

par les salaires ne suffira pas à redonner au capital productif le rendement nécessaire, sauf dans certains pays de l'Union. Les infrastructures de transport et de production de l'énergie sont un candidat prioritaire. Comme noté dans le rapport Draghi [2024] ou dans Epaulard *et al.* [2024], le prix de l'énergie est plus élevé en Europe qu'aux Etats-Unis ou en Chine. L'écart (du simple au triple) diminue le rendement du capital et la compétitivité. Un effort d'investissement massif dans la production et le stockage d'énergie décarbonée – ou verte selon les exigences – financé par de la dette européenne commune [6], mais assurant un prix fortement réduit au moins pour les producteurs de biens et de services, est à même de répondre aux critères d'un soutien à court terme et d'une stimulation à long terme.

[6] Savoir si l'investissement est privé ou public, tout comme le canal de financement, est ici de second ordre. Le point important est que cet investissement doit être in fine largement subventionné afin de fournir aux producteurs une énergie deux à trois fois moins chère qu'aujourd'hui. L'enjeu est de remettre sur le même niveau de compétitivité les entreprises européennes. chinoises et américaines. d'autant que ces deux dernières zones ont choisi de donner, contrairement à l'Union européenne, un prix final du carbone très faible et de procéder par subventions pour accompagner la transition énergétique.

Bibliographie

Askenazy P., Behaghel L., Laouenan M. et Meurs D., 2019, « Quarante ans d'analyse du travail et de l'emploi : points de vue de quatre économistes », Travail et emploi, n° 158, p. 69-94.

Askenazy P., Cette G. et Sylvain A., 2011, Le partage de la valeur ajoutée, La Découverte, coll. Repères.

Cotis J.-P., 2009, « Partage de la valeur ajoutée, partage des profits et écarts de rémunérations en France », Présidence de la République française.

Draghi M., 2024, « The future of European competitiveness – A competitiveness strategy for Europe », Commission européenne, cutt.ly/5e4vKQXm Epaulard A., Malliet P., Saumtally A. et Timbeau X., 2024, « La transition écologique en Europe : tenir le cap », *Policy Brief de l'OFCE* n° 131, 21 juin, cutt.ly/4e4vXB5i

Lima L. et Tuchszirer C., 2022, « Les politiques du marché du travail », in Politiques sociales : l'état des savoirs, Giraud O. et Perrier G. (dir.), La Découverte, p. 45-58.

Timbeau X., 2022, « Trois décennies de réformes fiscales en France », *L'Economie politique* n° 96, novembre, cutt.ly/ve4v6m5t

Tørsløv T., Wier L. et Zucman G., 2022, « The Missing Profits of Nations », The Review of Economic Studies, vol. 90, n° 3, p. 1499-1534.